



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

COVID 19

Protocole Division Honneur Belgian League – d'application à partir du 11 novembre 2020*

ATTENTION ! – Ce protocole est d'application dès le mercredi 11 novembre 2020* et constitue une annexe au Règlement Sportif 2020/2021 de l'ARBH. Les points repris dans le présent protocole et dérogeant au Règlement Sportif 2020/2021 priment sur celui-ci.

Le protocole COVID-19 de l'ARBH pour la Division Honneur de Hockey a été élaboré suite au Comité de Concertation du vendredi 30 octobre 2020, à la suite duquel tous les championnats ont été suspendus en raison des conditions sanitaires. Grâce au respect des mesures énoncées dans ce document, nous espérons pouvoir reprendre les compétitions DH avec sérieux et souhaitons la poursuite de notre championnat comme prévu. Il est évident que cela ne pourra fonctionner que si chacun respecte ces mesures de base. **Ne pas les respecter c'est risquer de ne pas jouer**, une fois de plus...

D'ailleurs, les autorités nous ont très clairement signifié que si nous voulions pouvoir continuer à jouer au hockey, il faudra **un engagement TOTAL et une prise de responsabilité de TOUS, par rapport au respect des règles !**

Il est **impératif que vous contactiez également vos autorités communales** pour obtenir un accord écrit de leur part par rapport au redémarrage des entraînements et matchs de Division Honneur dans les infrastructures de votre club. Nous vous conseillons de joindre ce protocole ainsi que l'accord écrit de la Ministre à votre courrier.

**Sous réserve de la confirmation officielle de la décision par le Ministre des Sports de la Région flamande Ben Weyts.*

I. Définitions :

- **Contact à haut risque (CHR) = un contact regroupant les deux critères suivants :**
 - d'une durée de minimum 15 minutes, à une distance inférieure à 1m50 (d'autant plus dans un espace confiné) et sans port de masque.
 - D'un point de vue médical, **les situations de jeu ne constituent pas des situations de contacts à haut risque ;**
 - Les contacts à haut risque sont principalement observés lors des briefings et débriefings (avant, mi-temps et après le match), lors de contacts rapprochés dans le dug-out, lors d'utilisation de matériel tels que les



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

masques de PC ou encore lors de contacts sociaux comme lors de rassemblements;

II. Symptômes

a) Identification

Les symptômes suivants sont considérés par les pouvoirs publics comme étant des symptômes du COVID-19. Ils sont divisés en symptômes primaires et secondaires :

A. Symptômes primaires :

- Fièvre
- Toux
- Souffle court
- Pression sur la cage thoracique
- Perte d'odorat
- Perte de goût

B. Symptômes secondaires (au moins deux sans autre cause claire) :

- Maux de gorge
- Douleurs musculaires
- Maux de tête
- Nez qui coule
- Diarrhée aiguë
- Confusion aiguë
- Aggravation aiguë de symptômes respiratoires chroniques tels que l'asthme

b) Dispositions générales en cas de symptômes

Quiconque présente un des symptômes primaires ou au moins deux des symptômes secondaires ne doit pas se présenter pas à l'entraînement ou au match, mais en informe le responsable d'équipe et contacte un médecin généraliste.

Si une personne (athlète ou membre du staff) est testée positive ou présente des symptômes du COVID-19, les mesures en vigueur doivent être strictement respectées (quarantaine : le médecin donnera plus d'informations).

III. Mesures liées à la reprise du championnat de DH Belgian League

L'ARBH est convaincue que des mesures claires et étendues sont le moyen le plus efficace de relancer en toute sécurité nos championnats de Division Honneur et de contenir la possible propagation du virus COVID-19 dans le cadre de nos activités.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

Les mesures suivantes constituent la base de notre protocole et doivent être strictement respectées par tous les acteurs concernés et ce, à tout moment.

a) Mesures de base

Les mesures de base les plus importantes suivantes sont en vigueur lors des entraînements et des matchs. Celles-ci doivent être suivies à tout moment, partout et par toutes et tous au sein du club :

- **Obligation de désigner un /une "COVID Manager".**
 - Les tâches du/de la COVID Manager sont énumérées dans le document « check list Covid Manager DH » ;
 - Chaque club doit désigner nommément un/une (1) COVID Manager officiel(le). Chaque COVID Manager peut être assisté de max. 2 autres personnes pour prendre en charge les différentes tâches qui leur incombent ;
 - Le/la Covid Manager remplace également le délégué au terrain et doit donc être mentionné sur la feuille de match officielle.
- **Obligation de porter un masque buccal ;**
 - Le port d'un masque buccal est obligatoire, partout dans les infrastructures du club,
 - 2 exceptions :
 - Pas d'obligation pour les joueurs/joueuses lors des entraînements ou des matchs ;
 - Pas d'obligation pour le T1 pendant les matchs (hors pauses quart-temps et mi-temps) lorsque celui-ci est debout sur le bord du terrain, à une distance minimum d'1.5m du dug-out et de toute autre personne. Dans ce cas-là, le T1 ne peut crier ses instructions qu'uniquement en direction du terrain, pas en direction du banc/dug-out.
- Tous les entraînements et matchs de Division Honneur se déroulent **à huis clos** (les spectateurs ne sont pas autorisés) ;
- Dans la mesure du possible, organisation de **différentes entrées et sorties** par terrain ;
- **Aucun espace intérieur** ne sera utilisé pour les entraînements ni pour les compétitions. Les clubhouses et les vestiaires resteront fermés. Une exception est autorisée pour les toilettes;
- Par équipe, **un espace extérieur couvert et résistant au vent de $\pm 50m^2$** (ex. tente, tribune couverte) doit être prévu à proximité immédiate du terrain (de préférence dans les alentours des dug-outs) ;
 - Abri spacieux pour les joueurs et le staff ;
 - Les parois latérales de la tente doivent être ouvertes pour l'aération ;



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- Pour le stockage du matériel ;
- Le club doit envoyer pour accord à l'ARBH, pour le 16/11/2020 au plus tard, un **plan d'implantation** de cet espace par rapport au terrain, des entrées au terrain et des dug-outs (info@hockey.be).
- Les joueurs/joueuses reçoivent les **briefings de match en ligne** par vidéoconférence ;
- Les masques pour le Penalty Corner (PC) doivent être **personnalisés** ;
- En cas de symptômes (voir ci-dessus), la personne reste chez elle et contacte son médecin ;
- Les instructions au niveau sanitaire et d'hygiène doivent être clairement affichées dans les zones essentielles ;
- Prévoir le nécessaire consacré à l'**hygiène des mains** ;
 - À l'arrivée, la désinfection des mains est obligatoire. Présence de gel hydro-alcoolisé en suffisance aux endroits cruciaux suivants :
 - Entrée et sortie du terrain ;
 - Dans chaque dug-out et/ou tente ;
 - A la table technique.
 - Désinfecter les mains et les équipements sportifs courants avant et après l'activité ;
 - Attention au réapprovisionnement des points de distribution.
- Les joueurs/joueuses arrivent en tenue d'entraînement ou de match ;
- Interdiction de se serrer la main. Salutations à distance ou avec le coude ;
- Les joueurs/joueuses évitent à tout moment les célébrations avec des embrassades, des 'high fives' etc.
- Interdiction de cracher ou de se moucher sans mouchoir en papier ;
- **Le covoiturage n'est pas autorisé** pour se rendre à un match ou à un entraînement. Si les joueurs/joueuses sont déposés au club, ceci se fait selon le principe de "drop&ride" ;
- Chaque joueuse/joueur ou membre du staff possède **sa propre gourde** nominative (ou bouteille jetable) ;
- Après l'entraînement ou le match, **tout le monde quitte le club dès que possible.**

b) Protocole de test

Afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, chaque membre d'équipe de hockey de Division Honneur devra **être testé une fois chaque semaine au moyen d'un test rapide antigénique**.

Qui tester ?

- L'ensemble du **noyau des joueurs et joueuses** ;



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- Le **staff au complet** présent lors des entraînements et/ou des matchs (coaches, responsable vidéo, manager d'équipe,...) ;
- Les **officiels (arbitres, officiels de match) ne seront pas testés**. Raisons :
 - Vu le protocole en vigueur, aucun contact à risque ne devrait avoir lieu avec les arbitres ;
 - Cependant, les Officiels qui le désirent peuvent prendre contact avec un club de Division Honneur proche de chez eux au minimum 4 jours avant la rencontre, afin de se faire tester aux moments et heures imposées par ledit club. Les frais pour ce test seront pris en charge par l'ARBH.

Test de dépistage :

- **1x par semaine** ;
- Le test doit être **effectué par une personne ayant une formation médicale** (médecin, infirmière ou pharmacien).
 - Cette personne doit porter les "équipements de protection individuelle" (EPI) nécessaires :
 - Enfiler une nouvelle paire de gants différente entre chaque test ;
 - Port obligatoire d'un tablier, d'un masque ffp2 et d'un écran facial.
 - Attention : il faut compter qu'un test dure +/- 15 minutes par personne. Prévoyez le temps et le nombre de personnes formées médicalement nécessaires.
- Lieu à déterminer par le club. Important : les tests doivent être effectués selon le principe d'un système de rotation (c'est-à-dire que toutes les personnes testées ne peuvent pas être présentes en même temps), en respectant les mesures de distanciation ;
- **Les tests doivent être effectués au plus tôt 48 heures avant le match** (en cas de plusieurs matchs par semaine : au plus tôt 48 heures avant le premier match de la semaine) ;
- **La/les personne(s) réalisant les tests signera/-ront – chaque semaine – un document attestant sur l'honneur, que les personnes testées et alignées sur la feuille de match ont été testées négatives, et sont donc autorisées à jouer. Ce document devra être envoyé à la Fédération (info@hockey.be) au plus tard trente (30) minutes avant le début de chaque match.**
 - Voir le template de déclaration sur l'honneur en annexe.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

Timing de redémarrage :

- Les premiers entraînements peuvent redémarrer à **partir du mercredi 11 novembre 2020** :
 - Sous réserve de la confirmation officielle de la décision par le Ministre des Sports de la Région flamande Ben Weyts ;
 - De son côté, la Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles Valérie Glatigny a confirmé officiellement la décision (voir e-mail en annexe) ;
 - Sous réserve également de l'accord des autorités communales ;
 - Les matchs d'entraînement sont toujours interdits.
- La première journée de championnat est prévue le **dimanche 22 novembre 2020** ;
 - Sous réserve que la Fédération ait trouvé le matériel de testing nécessaire dans les temps.

c) Entraînements

Mesures spécifiques à suivre pour les entraînements :

- Les **équipes masculines et féminines doivent s'entraîner chacune à un moment différent et ne pas se croiser dans le club.**
 - Si un club a 2 terrains, il faut néanmoins prévoir un décalage de 30 minutes entre la fin de l'entraînement des uns et le début de l'entraînement des autres. Ceci pour éviter les contacts entre équipes.
 - Il ne peut pas y avoir d'entraînement des équipes de jeunes (U12) pendant, ni endéans les 30 minutes précédant et suivant l'entraînement des équipes de Division Honneur.
- Le staff limitera autant que possible le nombre de situations pouvant favoriser les contacts à risque pendant l'entraînement ;
- **Interdiction d'effectuer les briefings dans les dug-outs;**
- Dans la mesure du possible, chaque joueuse/joueur se voit attribuer un matériel d'entraînement personnel fixe ;
- Un **maximum de 25 personnes** (joueurs et staff compris) par terrain d'entraînement ;
- Aucun spectateur n'est admis.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

d) Matches

- **Enregistrement des présences :**
 - Pour chaque match, le/la **COVID Manager de chaque club doit compiler une liste avec les noms de toutes les personnes (joueuses/joueurs et staff) qui seront présentes au match** en question. Cette liste est limitée à **maximum 25 personnes par club**.
 - Voir template de liste en annexe.
 - Le/la COVID Manager du club jouant à domicile récolte la liste des personnes de son club + des officiels (arbitres et MO) prévus pour le match + des journalistes accrédités (voir plus bas) ;
 - Le/la COVID Manager du club visiteur récolte les noms de la délégation de son club, envoie la liste par mail ET remet la liste imprimée au/à la COVID Manager et des officiels du club jouant à domicile, **au plus tard 1h avant le début du match**.
 - Le/la COVID Manager du club jouant à domicile est responsable pour la conservation des listes des deux délégations pendant une période de 2 semaines ;
 - Le COVID Manager du club jouant à domicile s'assure qu'aucune autre personne que celles reprises sur les listes de présence, ne puisse avoir accès aux abords du terrain de hockey. Les membres des autres sports pratiqués dans le club n'ont donc pas accès à cette zone.
- Les **données de contact du/de la COVID Manager de chaque club doivent être communiquées à l'ARBH au plus tard deux (2) jours avant la reprise du championnat;**
- **Règles de distanciation :**
 - Les équipes et les officiels montent sur le terrain les uns après les autres, pas en même temps ;
 - La **distanciation doit être respectée à tout moment dans la zone neutre et dans les dug-outs :**
 - Des chaises remplacent les bancs des dug-outs et doivent être placées à une distance de 1m50 les unes des autres.
 - La zone du dug-out peut être étendue au-delà des marquages existants sur le sol. Si le site le permet, l'espace extérieur couvert de 50 m² mentionné ci-dessus, sera relié au dug-out comme une extension. Là où c'est possible, la tribune directement adjacente peut être utilisée pour augmenter le nombre de sièges du dug-out.
 - Évitez les contacts de moins d'1m50 en dehors des phases de jeu et pendant les arrêts de jeu ;
 - Le 'toss' se fait avec les deux arbitres et les deux capitaines, tous à 1m50 les uns des autres ;



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- Line-up des équipes :
 - Pas de line-up dans les matchs qui ne sont pas télévisés ;
 - Prévoir un line-up pour les matchs télévisés :
 - Les équipes et les arbitres ne montent pas sur le terrain ensemble : d'abord les arbitres, ensuite au pas de course, l'équipe visiteuse et finalement l'équipe visitée ;
 - Les joueuses/joueurs et les arbitres doivent tous respecter la distanciation d'1m50 durant le line-up ;
 - A la fin du line-up les joueuses/joueurs se croisent et tapent leur stick l'un contre l'autre ('stick check') en marque de respect.
- Lors des "**team huddles**" (rassemblement des joueuses/joueurs juste avant le début du match), **l'obligation de distanciation d'1m50** s'applique également ;
- La distanciation doit être respectée pendant les rassemblements. Il est recommandé à chaque équipe de faire le (dé)briefing sur sa propre moitié de terrain, ou en cas de forte pluie, sous l'espace extérieur couvert et résistant au vent de $\pm 50m^2$.
- Pas de contacts à moins d'1m50 de distance avec les arbitres ;
- Lors de célébrations d'un but il faut respecter une distance d'1m50.
- **Masques bucaux :**
 - Le port d'un masque buccal est une obligation générale. Toutes les personnes assises sur le banc (joueurs/joueuses réserve, manager de l'équipe, kiné/médecin, T1 et T2) sont obligées de porter un masque buccal pendant toute la durée du match, à l'exception du coach principal, pendant les matchs lorsqu'il est debout, sur le terrain à une distance minimum d'1m50 du dug-out et d'autres personnes. Le/la responsable vidéo et le/la responsable COVID doivent également porter un masque.
- **Matériel :**
 - Aucun partage de matériel n'est autorisé ;
 - Les masques de PC doivent tous être personnalisés (les équipes ont les 40 secondes habituelles pour se préparer).
- **Ball-kids :**
 - Le nombre de ball-kids est réduit de 8 à 4 par terrain ;
 - L'âge des ball-kids doit obligatoirement se situer entre 12 et 14 ans ;
 - Ceux-ci doivent obligatoirement porter un masque (également sur le terrain) ;
 - Ils/elles doivent également obligatoirement se désinfecter les mains avant d'entrer sur le terrain et avant d'en sortir.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- **Nettoyage :**
 - Les dug-outs et la table technique doivent être nettoyés/désinfectés après chaque match ;
 - Les éléments sensibles tels que poignées de porte, chaises, installations sanitaires doivent être désinfectés très régulièrement.
- **Installation sanitaire :**
 - Chaque équipe se voit attribuer un bloc sanitaire par le club jouant à domicile, ne tenant pas compte du genre auquel celui-ci était attribué à l'origine ;
 - En cas de matchs qui se suivent, les blocs sanitaires doivent être nettoyés/désinfectés entièrement entre les matchs.
- **La présence de journalistes** est admise, aux conditions suivantes :
 - Un journaliste doit impérativement annoncer à l'ARBH sa présence à un match spécifique au plus tard 48h avant l'heure du match (communication@hockey.be) ;
 - L'ARBH enverra les noms des journalistes s'étant annoncés aux COVID Managers des clubs jouant à domicile concernés, au plus tard 12h avant l'heure du match. Celui-/Celle-ci ajoutera les noms des journalistes à sa liste des présences ;
 - Un journaliste qui ne s'est pas annoncé officiellement auprès de l'ARBH ne pourra pas assister au match ;
 - Les journalistes porteront un masque buccal et respecteront la distanciation d'1m50 partout et à tous moments ;
 - Les journalistes suivant habituellement le hockey seront contactés par l'ARBH, pour leur expliquer ces conditions.

e) **Après le match :**

- Les contacts entre les joueurs/joueuses à la fin du match doivent se limiter à un « stick check ». **Aucun contact physique avec les adversaires n'est permis ;**
- Le 'cooling down' n'est possible que sur sa moitié de terrain ;
- Un court débriefing peut être donné sur le terrain ou dans l'espace extérieur couvert (voir ci-dessus) ;
- Tout le monde (joueurs/joueuses, staff, arbitres et ball-kids) doit **quitter le club le plus vite possible après le match ;**
- Tout le monde est obligé de porter un masque buccal dès qu'il quitte le terrain.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

IV. Remise possible des matchs

- Un joueur **ne peut pas pratiquer le hockey** (match et entraînement) lorsqu'il s'est fait tester et qu'il est en attente des résultats du test ou lorsqu'il est testé positif. Dans ce dernier cas, un médecin devra autoriser la reprise du hockey. Le joueur, lui, devra se soumettre aux tests hebdomadaires prévus pour l'équipe;
- Lors d'un cas positif avéré dans une équipe, il est recommandé au membre de demander l'avis de son médecin traitant.
- Un match **peut être remis dès que trois cas positifs sont officiellement confirmés** au sein d'une équipe (joueurs/joueuses ou coach principal) ;
- **REMISE-COVID** : Pour obtenir la remise de la rencontre, **il faut envoyer les trois attestations médicales à info@hockey.be endéans les cinq jours** suivants la date de la rencontre, qui doivent mentionner :
 - Le nom du joueur
 - La preuve d'un test COVID positif pour la personne en question
 - La date à laquelle a été effectué le test
- Les matchs remis devront être rejoués le plus tôt possible et au plus tard avant la dernière journée du tour en question. Nous vous encourageons à rejouer rapidement vos matchs. Pour des raisons exceptionnelles (à l'appréciation du CEO de l'ARBH), ils pourront être rejoués après la fin du tour concerné.
- En cas de remise-COVID, la procédure est identique à celle appliquée lors d'une remise ou d'un forfait. Il faut donc prévenir la Fédération, l'adversaire et les arbitres, sans oublier de valider la feuille de match.

V. Sanctions en cas de non-respect du protocole

Comme expliqué précédemment, **il est crucial de respecter ce protocole afin de maintenir l'organisation des compétitions**. C'est pourquoi nous avons prévu des sanctions en cas de non-respect des mesures principales. Ci-dessous la liste et description des sanctions prévues :

- **Pas de COVID Manager présent ou reconnaissable :**
 - **Amende de 500€ ;**
- **Espaces intérieurs ouverts (sauf pour accès toilettes) :**
 - **Amende de 500€ ;**
- **Présence de personnes autres que celles listées par le COVID Manager**
 - **Amende de 500€ ;**



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- Non remise à la Fédération (au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre) de la déclaration sur l'honneur attestant que les personnes requises ont été testées négatives :
 - **Forfait pour la rencontre en question ;**
- Aligner un membre du staff/joueur/joueuse n'ayant pas été testé ou ayant été testé positif :
 - **Forfait pour la rencontre en question ;**
- Un joueur/une joueuse ou un membre du staff assis sur le banc et qui ne porte pas de masque :
 - **Carte verte pour un joueur de l'équipe se trouvant sur le terrain à ce moment-là (au choix).**

Nous sommes conscients que les mesures sont contraignantes et n'engagent pas à la convivialité mais c'est la condition sine qua non pour un maintien de notre compétition. Celui-ci dépend donc de vous, de vos joueurs et joueuses et de vos staffs. Merci de sensibiliser chacun à l'importance de son application.

PLAY IT SAFE!